

Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au CTA du 19 janvier 2021

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

En préambule de cette déclaration liminaire, l'Unsa-Éducation vous adresse, Monsieur le Recteur, ses meilleurs vœux pour l'année 2021, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de notre académie.

Au-delà de cette tradition, empreinte de courtoisie, soyez assurés, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs de la sincérité de nos vœux. Car comme l'Unsa-Éducation aime à le rappeler : les mots ont du sens.

Et c'est pourquoi, nous nous souhaitons collectivement une bonne année 2021, donc bien meilleure que 2020...

Mais au-delà des souhaits exprimés, l'Unsa-Éducation continuera de mettre toute son énergie pour faciliter le retour d'un climat de confiance dans l'Éducation nationale et au-delà dans la société française.

Et la tâche s'annonce rude, tant la pandémie de la Covid-19 a révélé une crise de confiance sans précédent dans notre société. Rares sont ceux qui font encore confiance à ceux qui nous gouvernent, ou aux experts de tout poils qui envahissent les plateaux télé ou la toile pour nous expliquer tout et son contraire avec la même assurance. Et dans ce contexte, nombreux sont ceux qui ne croient plus en rien et qui par la force des choses finissent par se résigner et se replier sur eux-mêmes. Et d'aucuns de se demander si nous faisons encore société.

La difficulté et l'ampleur de la tâche n'arrêteront pas l'Unsa-Éducation dans sa démarche de recherche d'un dialogue social et d'un rétablissement de la confiance, seules solutions efficaces à une sortie de crise quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, toujours aussi difficile, pour que les personnels puissent maintenir leur haut niveau d'engagement, l'Unsa-Éducation demande bien plus que des mots. Notre fédération souhaite un réel engagement du ministère, c'est ce qu'elle continue de porter au sein du Grenelle de l'Éducation. Encore faut-il que la porte soit ouverte du côté de l'Administration.

Féliciter et remercier la profession de sa formidable adaptation à la situation de crise que nous traversons, comme l'a fait le Ministre dans son message du 4 janvier, ne saurait suffire. Le seul discours aurait même tendance à être désormais perçu comme une provocation, tant il est vide de réelles intentions. Surtout quand les décisions prises sont bien loin de concrétiser la reconnaissance et la nécessaire valorisation des métiers de l'éducation

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans l'académie. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'Unsa-Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements.

Dans notre académie, la suppression de 84 ETP heures postes et leur compensation par 35 ETP en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19.

Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe.

Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin.

Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les

principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Dans le 1^{er} degré, le maintien du volume global d'emploi dans notre académie dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves n'est pas pour autant une bonne nouvelle. Trois départements sur quatre se voient reprendre des emplois et seul le quatrième, la Marne, aura un solde positif d'emplois.

Elle ne permettra pourtant pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre, l'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans les départements.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL et l'accompagnement des AESH.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse, les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité. La suppression de 10 ETP d'emploi de laboratoire et administratifs en EPLE ainsi que le retrait de 7 ETP de personnels administratifs en services au niveau de la région académique Grand-Est, vont encore aggraver la situation déjà fort critique depuis plusieurs années. Année après année, les retraits successifs d'emplois participent à l'extrême tension qui règne dans les services et établissements. L'Unsa-Éducation est intervenue à de nombreuses reprises dans les instances pour alerter l'État employeur sur l'augmentation des arrêts maladies (court et longue durée) et les demandes de départ. De là à penser qu'il ne fait plus bon de travailler dans ce ministère...

Pour la vision globale que promeut l'Unsa-Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les médecins ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale, faute d'attractivité. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

L'Unsa-Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité.

Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes.

Concernant les personnels de santé, l'Unsa-Éducation et ses syndicats SNIES-Unsa et SNMSU-Unsa, affirment que cette loi dite 4D met en péril le bien-être à l'École.

Car concrètement, par la présence des près de 8000 infirmier.e.s de l'Éducation nationale, les élèves et les étudiants bénéficient d'un lieu d'accueil, d'écoute, de soins, d'actions de prévention, de consultations, de dépistage, d'éducation à la santé (sexualité par exemple), et de soins d'urgence. Les élèves et les étudiants sont les premières victimes de ce projet de décentralisation. La réussite éducative sera liée à la priorité politique départementale ou régionale. Avec la loi 4D : il n'y aura plus de garantie d'un engagement national équitable, entraînant l'inégalité liée au lieu d'habitation. Les dépistages infirmiers et leur suivi, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives, favorisent les apprentissages. Avec la loi 4D : il n'y aura plus d'équipe pluridisciplinaire où chaque membre appartient à un même ministère, avec un objectif identique, la réussite de tous.

La présence des infirmier.e.s dans les Ecoles favorisent l'accueil des jeunes à la recherche d'une aide, d'un conseil, d'une écoute, d'un soutien. Avec la loi 4D : il n'y aura plus de contact de santé de proximité pour les élèves et leurs familles entraînant des renoncements aux soins. L'Unsa-Éducation et le SNIES-Unsa réaffirment haut et fort : La réussite de tous doit être garantie par l'Éducation nationale. Les personnels infirmiers y contribuent par leurs missions spécifiques, nationales, confiées par le Ministère de l'Éducation nationale ! Aussi, exigeons-nous leur maintien au sein du ministère de l'Éducation nationale.

Le SNMSU-Unsa fait la même analyse pour les médecins scolaires et réaffirme son engagement à défendre l'appartenance des médecins scolaires à l'Éducation nationale et son soutien aux propositions de la Cour des comptes concernant la création d'un service de santé scolaire en académies, et non pas d'un service « départemental » de santé scolaire.

Quant au devenir des adjoints gestionnaires également concernés par ce projet de loi dite 4D, l'Unsa-Éducation considère qu'un risque de déstabilisation des EPLE existe. Les conventions tripartites permettaient d'éviter bon nombre des difficultés avancées par la ministre de la Cohésion des territoires... quand il y en avait une.

Fin décembre 2020, l'Unsa-Éducation *avait rencontré en urgence le Ministre de l'EN sur cette problématique. Ce dernier a affirmé son opposition personnelle à la décentralisation statutaire des adjoints gestionnaires et nous indiquait que l'avant-projet, élaboré par le gouvernement à la demande majoritaire des élu.e.s locaux, ne prévoyait qu'une expérimentation du « pouvoir d'instruction » restant à définir, ce qui n'est pas pour L'Unsa Education la moindre des questions. En l'état actuel des choses, l'Unsa-Éducation demeure hostile à ce projet de loi car il ne répond pas aux vraies questions posées par le fonctionnement des EPLE et risque de placer les collègues dans une situation de double autorité délicate voire inconfortable.*

C'est pourquoi, pour l'Unsa-Éducation, les adjoints gestionnaires ne peuvent être placés que sous la seule et unique autorité de l'Education nationale, qu'il s'agisse d'autorité hiérarchique ou fonctionnelle.

Enfin, en Comité Technique Ministériel du 16 décembre 2020, l'Unsa-Éducation a approuvé par un vote positif le plan national d'action pour l'égalité professionnelle. Il reste maintenant à traduire son ambition dans la réalité des académies. L'Unsa-Éducation demande, Monsieur le Recteur, que notre académie s'attelle à l'élaboration de ce plan académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et qu'un travail complémentaire sur cette thématique soit mené pour compléter le bilan des LDG mobilité.

M. le Recteur, Mesdames, Messieurs, l'Unsa-Éducation vous remercie de votre attention.